

CHARTRE DE VALEURS COMMUNES

3114 – Lignes d’écoute associatives du champ de la prévention du suicide

Préambule

Le suicide est un phénomène complexe qui résulte de l’interaction de plusieurs facteurs. La prévention du suicide est une priorité et un enjeu majeur de santé publique, qui doit être portée et développée dans tous les lieux de vie. Cette thématique est inscrite dans la Feuille de route santé mentale et psychiatrie du ministère de la Santé et de la Prévention de juin 2018.

Elle implique, à des niveaux différents, des professionnels de différents horizons mais aussi des bénévoles œuvrant principalement en milieu associatif.

Les signataires de la présente chartre sont convaincus que l’objectif de la prévention du suicide est d’agir au plus près des personnes à risque suicidaire et d’actionner tous les leviers disponibles pour leur apporter une aide précoce (OMS, 2021). L’efficacité de cette stratégie repose par ailleurs sur la mise en cohérence des différentes actions sur un territoire donné et/ou auprès de certains publics.

Le 3114 est une des actions intégrées de la stratégie nationale de la prévention du suicide.

Sa mise en place apporte une réponse à l’une des problématiques clés, celle de l’accès et du maintien du lien des personnes en souffrance psychique, non seulement avec le système de soins mais aussi avec les partenaires notamment du champ social, éducatif, médico-social et associatif.

Les dispositifs associatifs d’aide et d’écoute à distance qui contribuent à la prévention du suicide, sont partenaires à part entière de la stratégie nationale et s’inscrivent dans l’effort collectif de prévention du suicide.

Les modalités d’intervention du 3114 et celles des lignes d’écoute sont complémentaires. La richesse de la diversité de leurs pratiques et de leur complémentarité d’action permet d’offrir aux personnes le nécessitant un panel diversifié de ressources d’aide.

Cette complémentarité est soutenue par cette chartre de valeurs communes qui constituent le socle éthique sur lequel s’appuieront les protocoles d’articulation entre le 3114 et les lignes associatives, relevant du champ de la prévention du suicide.

Ces protocoles auront pour objectif de définir les modalités d’articulation dans le respect des identités de chaque dispositif, dans un souci de cohérence et de mise en synergie pour une prévention du suicide opérante et coordonnée.

¹ **Organisation mondiale de la santé (OMS)** (2021). Live life: an implementation guide for suicide prevention in countries. Disponible à partir de l’url : <https://www.who.int>, rubrique Publications.

Valeurs et principes d'action communs

La confidentialité des appels et des échanges

Les dispositifs signataires de cette charte s'engagent à respecter la confidentialité des appels et à garantir celle des échanges.

Les informations échangées sont uniquement accessibles aux personnes qui sont habilitées par leur profession et leur fonction, dans le cadre de la prise en charge et du traitement des appels.

Les cosignataires de la charte mettent en œuvre des bonnes pratiques de protection de données afin de garantir la confidentialité des données échangées.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre des échanges ne font l'objet d'aucun usage commercial et leur traitement est sécurisé. (cf RGPD)

La posture empathique

La posture empathique² est une posture qui prend en compte la singularité de l'appelant, en portant attention à ce qu'il vit et à la manière singulière dont lui le vit.

Se soucier de l'autre, entendre, reconnaître et accepter l'autre dans la singularité de ses représentations et de ses ressentis sont des composantes qui définissent l'empathie.

Le principe de non-jugement

Les écoutants et les répondants privilégient une posture de non-jugement vis-à-vis des appelants. Il s'agit d'accepter les émotions, les représentations et les valeurs de l'appelant, sans les critiquer ni les disqualifier, dans la singularité de son histoire et de son cadre de référence.

La disponibilité bienveillante

Il s'agit d'avoir une disponibilité, émotionnelle et cognitive garantissant un niveau approprié d'attention bienveillante et soutenue à l'égard de l'appelant, pour permettre et favoriser l'expression de sa souffrance psychique.

La gratuité des services

L'écoute proposée par les dispositifs d'aide et d'écoute à distance et le 3114 est gratuite et fait partie d'une offre à but non lucratif, centrée sur les bienfaits sociaux.

² « Être empathique, c'est percevoir le cadre de référence interne d'autrui aussi précisément que possible et avec les composantes émotionnelles et les significations qui lui appartiennent comme si l'on était cette personne, mais sans jamais perdre de vue la condition du « comme si », Carl Rogers.



Ministère de la Santé et de la Prévention - le 08 septembre 2023

Signatures

Avec le soutien de

